

Nous donnerons un compte-rendu développé de cette conférence.

Chansons du carnaval. — Voici les chansons qui seront chantées et vendues dans les rues de Roubaix à l'occasion du carnaval :
Les Débutants du temps passé. Chanson composée par M. Desiré Lecomte et chantée par la société des Amis-Réunis. **Le Singe Marinier.** Chanson composée par M. Adolphe Farvaque et chantée par la société des Amis-Réunis, établie chez un cabaretier de la rue Beauregard. **Le Mariage du Petit Curieux.** Par une société des Trois-Ponts. **Les Jeunes Dames.** Par une société établie chez M. Trouillou, rue Voltaire. **Un Dépositaire d'Amour.** Chantée par les Troupeurs de Roubaix, société établie rue du Parc. **Le Bateau de carte.** Par une poignée d'écoulez de la rue des Vélocipèdes. **Hommage aux artistes du Théâtre des Boulevards.** Composé par M. Florimond Chrétien, demeurant rue du Moulin.

L'incendiaire de Barbicieux. — Le jeune Romain Canck a été transféré vendredi matin à la maison d'arrêt de Lille; il continue à manifester un profond repentir de son crime. Cette affaire viendra sans doute devant les prochaines assises.

Un pseudo-voleur. — Il y a eu tant de vols audacieux commis depuis plusieurs semaines que si la police mettait la main sur quelqu'un de ces hardis malfaiteurs, ce serait dans toute la ville un immense sursourire.

Assis, grand émoi, samedi, à Roubaix; on ne rencontrait partout que gens s'abandonnant à un visage épanoui et se disant les uns aux autres avec une satisfaction non dissimulée : « Eh! bien vous savez la nouvelle ? — Oui, le voleur qui a dévalisé la maison de M. Minssart est arrêté. — A la bonne heure, on fera un exemple, et Roubaix, notre bon Roubaix n'aura plus une réputation de forêt de Bondy (vieux cliché) ». Et la nouvelle se colportait avec la rapidité de la Renommée aux cent bouches (autre vieux cliché), prenait les proportions les plus fantastiques. A six heures du soir, dans le quartier du Fontenoy, des fumistes répandaient le bruit qu'on avait arrêté quatre voleurs et même trouvé sur l'un d'eux dix-neuf fausses clefs, passe-partout, place-monsieur, ... de quoi saisir... de quoi piller toutes les maisons de la ville!

Hélas! braves gens de Roubaix, ne vous gaudissez pas avant et oyez ceci.
Dans la matinée de samedi, vers onze heures, un homme de 36 ans environ, convenablement vêtu, d'apparence un peu naïf, sonnait à la porte de la maison habitée par M. C... sœurs, taillesses, rue des Arts.

« Au moment, dit M. C..., qu'on venait de se lever, l'individu, qui se troublait et répondait qu'il venait commander une robe « à bon marché » pour sa femme. M. C... mis en défiance par les allures de cet homme, le presse de questions; l'autre, de plus en plus gêné, avoue qu'il médisait.

M. C... va le renvoyer, quand survient M. Minssart, l'artiste enragé en face; il a été témoin du colloque engagé. Sous l'impression du voir devant lui un escarp, peut-être celui qui a dévalisé son habitation, se précipite sur lui, le saisit au collet. L'individu a beau protester de son innocence; un agent le conduit au commissariat voisin où il donne d'abord un faux nom et une fausse adresse.

Ses réticences confirment la police et les témoins dans l'opinion qu'on a découvert un bandit. La sûreté est mise sur pied, et on finit par trouver... qu'il... que cet homme dit la vérité, qu'il a subi plusieurs condamnations pour mendicité, qu'il se nomme Henri Pignourel, qu'il loge chez un cabaretier de la rue de Lille à Tourcoing, que chaque soir il regagne son domicile à sept heures, que le jour du vol commis chez M. Minssart, notamment, il était revenu chez lui à six heures et avait passé la soirée à Tourcoing en compagnie de nombreux témoins. Il a, en un mot, un alibi indubitable.

On juge l'effet produit par ces révélations. *Nus-citer videlicet* nous, ce qui veut dire: la montagne a enfante une souris.
Néanmoins ce n'est pas diable, qui paraît plus bête que pervers, avoir gagné à toute cette aventure de faire un petit séjour dans les prisons de l'Etat pour mendicité. Quand on l'a fouillé on n'a trouvé sur lui qu'un chapelet, souvenir de sa mère, et trois francs de meuble monnaie.

Moralité: Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.
Pour terminer, une nouvelle qui causera du plaisir aux nombreux amis de M. Minssart. Les obligations foncières que l'on croyait volées ont été découvertes vendredi soir, derrière un lavabo et au milieu d'un monceau de factures sans doute jetées là par les voleurs comme des papiers dénués d'importance.

Enfin ? ? ? — On croit connaître l'auteur du vol par effraction commis dimanche dernier au préjudice d'un brave tisserand de la rue de la Campagne. C'est un logeur de la même maison nommé Adolphe... et sur lequel planent les plus graves soupçons. D... a été provisoirement laissé en liberté; mais un procès-verbal contenant des charges accablantes contre lui a été transmis au parquet de Lille, et il est probable qu'on ne tardera pas à l'arrêter.

Une véritable tempête de neige s'est abattue vendredi, sur notre région; il a neigé durant toute la journée et une grande partie de la nuit. Samedi matin, les toits étaient recouverts d'une épaisse couche blanche. Par un contraste imprévu, la journée de samedi a été illuminée par un soleil radieux qui en a fait l'une des plus belles de l'année; la température, tiède et bienfaisante, a activé la fonte des neiges; mais dans quels affreux cloaques paléogéographiques les pié-

tons! Les promeneurs n'auront pas lieu de se féliciter du dimanche-gras, si le dégel n'est pas terminé aujourd'hui.
Drôle de temps, tout de même, cette année; c'est une succession d'hivers qui semble ne devoir pas finir. Saint Mathias joue un bien mauvais tour aux pauvres mortels!

Lahmy. — Jeudi, à 6 heures et demie du matin, des ouvriers ont trouvé dans un champ le cadavre d'un journalier de Lahmy, Amédée Guichard. Ce malheureux, qui logeait chez M. Mi-guon, cabaretier, était étendu sur le ventre, la tête reposant sur les bras en croix; il était mutilé de vase et de boue. A quelques pas, il y avait un fossé large et bourbeux.

Guichard s'adonnait à l'ivrognerie et, la veille encore, avait été vu en état d'ivresse par plusieurs habitants de la commune. On suppose qu'en voulant traverser le champ, il sera tombé dans le fossé, aura regagné le bord avec la plus grande difficulté et, à bout d'efforts, alourdi par l'ivresse, il se sera couché en cet endroit. Le corps ne portait aucune trace de violence. M. le docteur Goubronne a déclaré que la mort était parvenue accidentelle et devait être attribuée à un refroidissement causé par une chute dans l'eau.

Wasquehal. — Le nôtre que l'on a retrouvé cette semaine dans le canal a été inhumé sans qu'on soit parvenu à établir son identité. Ses poches ne contenaient pas autre chose que des échantillons de drap; c'était un homme de 30 à 40 ans. Fort peu de personnes sont allées visiter le corps à la morgue de Wasquehal.

Wattrelos. — On ignore généralement que la commune de France qui possède, toutes proportions gardées, le plus de pigeons-voyageurs, c'est Wattrelos. Cher lecteur, je vois un sourire plein de scepticisme se dessiner sur vos lèvres, et vous hochez la tête en signe de doute. Rien n'est cependant plus vrai, et quelques chiffres suffiront à convaincre les incrédules.

Le recensement des pigeons voyageurs, prescrit par une circulaire du ministre de la guerre, est terminé à Wattrelos depuis quelques jours. Il a révélé les détails suivants.
Ainsi, dans cette commune, on ne compte pas moins de 3,000 de ces intéressants volatiles qui ont rendu de si précieux services pendant l'année terrible. « Trois mille, vous entendez bien ! Or, à Roubaix, qui renferme aujourd'hui plus de cent mille âmes, on évalue le nombre des pigeons voyageurs à 15,000, et à Lille, il n'y en a que 8,000. Si, dans ces grandes villes, le nombre des pigeons-voyageurs était dans la même proportion qu'à Wattrelos, il y en aurait 17,000 à Roubaix et 30,000 à Lille. C'est donc Wattrelos qui tient la palme!

Ces trois mille pigeons appartiennent soit à des éleveurs isolés, soit à des sociétés colombophiles, au nombre de huit. La plus ancienne est celle du *Saint-Esprit*, fondée en 1866 par l'un des amateurs les plus connus de la région, M. Hazebrück. Le *Saint-Esprit* a son siège dans un estaminet de la Grand-Place et est actuellement présidé par M. François Bayart; ses sociétaires possèdent un total de 118 pigeons.

La société la plus nombreuse et la plus importante est celle des *Amis-Réunis*, établie sur la Vieille-Place, elle ne date que de 1883, mais comprend déjà une vingtaine de membres possédant ensemble 264 pigeons. M. Hazebrück en fait aujourd'hui partie.

Voici les noms des autres sociétés colombophiles de Wattrelos, avec les dates de leur création : *l'Espérance*, le *Hardi*, le *Pigeon bleu*, 1870; la *Grande-Vitesse*, le *Pigeon d'Or*, 1873; *l'Héroncelle*, 1882.

Le résultat de ce qui précède que si les francs-archers de Wattrelos tiennent haut et ferme leur vieux drapeau, ses amateurs colombophiles ne sont pas dans une voie moins prospère et moins brillante.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, par le Collège; professeur, M. A. Bégin. Lundi 8 mars, à 4 h. du soir, manipulations; à 8 heures, physique. — Jeudi 11 mars, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. chimie. — Cours des chauffeurs, (à l'ancien conditionnement, rue du Château). Professeur : M. Cornut, ingénieur, tous les dimanches à 10 heures du matin.

TOURCOING
Un échappé de la cour des miracles. — Samedi après-midi, l'agent de la sûreté F. Cateau prenait en flagrant délit de mendicité au boulevard Gambetta, le nommé Pierre Verbeke, méconnu, âgé de 41 ans, natif de Belgique, domicilié à Roubaix. Cet individu dissimulait un bras sous son vêtement, ce qui pouvait le faire croire estropié. Verbeke prétend se trouver dans l'impossibilité de mouvoir son bras, mais la police, assez sceptique de son naturel, fera vérifier le fait.

Escamotage. — Un inconnu s'est présenté, samedi après-midi, chez M. Candelier, cordonnier, rue Notre-Dame, sous le prétexte de demander de l'ouvrage. Après son départ on constata la disparition d'une superbe paire de chaussures que l'individu avait probablement trouvé faite à sa convenance et qu'il a très adroitement escamotée.

LILLE
M. le Préfet du Nord est parti vendredi en congé pour raisons de santé. Il serait atteint d'une maladie de pomons qui exige un repos absolu.

L'admission temporaire des filés de coton. — M. le président de la Chambre de commerce de Lille vient d'adresser à M. Lockroy, ministre du commerce, la lettre suivante:
Lille, le 2 mars 1886.

Monsieur le Ministre,
Après chaque changement de ministères, les représentants de Lyon ne manquent jamais d'adresser au nouveau titulaire du commerce pour réclamer l'admission temporaire des filés de coton, qu'ils présentent comme un remède efficace contre une préjudice énorme. Cette insistance est fondée de succès, grâce à une surprise, au sujet des filés. Nous nous oblige de notre côté à protester contre l'extension d'une mesure dont une première application a produit pour nos filatures du Nord des résultats fâcheux, qu'il était facile de prévoir. Nous croyons inutile de rappeler les arguments qui ont démontré que la suppression du droit de douane, réclamé par quelques gros négociants en coton filé n'aurait aucune influence sur l'ensemble de la fabrication lyonnaise et même encore sur le salaire des ouvriers, ce droit de douane ne représentant pas en moyenne 2 0/0 de la valeur du tissu.

Notre but est uniquement de vous prémunir contre une nouvelle surprise, dans une question qui ne peut être sérieusement discutée que par le Conseil supérieur du commerce.
Enr. DEBAILLE.

Chronique de la curiosité. — Jeudi a commencé à l'hôtel des commissaires-priseurs la vente d'une superbe collection de livres illustrés des XVIIe et XIXe siècles, provenant de la bibliothèque de M. L... Parmi les ouvrages qui ont atteint les prix les plus élevés, citons : les *Recueils de Curmer*, édition ornée de miniatures et d'encadrements en or, opus en 30 volumes de toutes les époques, qui ont été vendus 310 fr. Une édition des *Contes de Boccace*, de 1757-1761, en cinq volumes, avec figures de Gravelot, Eisen, Cochin et Fouquier, a été payée 300 fr.

Le n° 140 du catalogue : *Costumes civils et militaires* depuis 1200 jusqu'en 1830 (396 planches coloriées), a atteint 163 fr. un recueil d'estampes représentant les *Grands Combats des Nations* (1779-287 planches coloriées, a été vendu 290 fr. Un amateur a payé 100 fr. les 8 volumes des *Costumes historiques de la France*, 640 planches de costumes pour le bibliophile Jacob (1840).

Un superbe ouvrage de *Costumes historiques des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles*, 220 planches coloriées (1806), a atteint 320 fr.; les *Costumes de Guillaume III* (1876), sur les costumes de la Révolution, ont été vendus 40 fr.

Parmi les romans, citons une rare édition de *Manon Lescaut*, 2 vol., de 1755, avec huit figures de Gravelot et Pasquier, vendue 50 fr., et la pastorale imitée de Cervantes par Florian : *Galathée* (1793), avec fig. en couleur, vendue 35 fr.

Parmi les ouvrages historiques, le travail du père Helyot, 8 vol. de Coignard (1721) sur *l'États des Ordres monastiques*, a atteint 75 fr.; 5 fr. de plus que les 38 volumes de *La Révolution, le Consulat et l'Empire*, de Thiers (1845-1862).

Un superbe ouvrage, édité en 1855, par la maison Mame de Tours : *La Touraine*, historique et monuments, s'est vendu 118 fr.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING
Session ordinaire de Février 1886
Séance du 23 Février
Présidence de M. HASSOUCCO, maire.

La séance est ouverte à six heures. Sont présents : M. Sasseval, Lefrançois, Monnier, Ranson, Didry, Faveur, Jabaux, Dupont-Jevenot, Grau, Dewyn, Duron, Desbailly, Desmetre, Desauvage, Desarmet, Delobel, Delombé, Delmaure, Bigo et Masquillier.

Instruction publique
Le Conseil décide la création d'un troisième emploi d'inspecteurs-adjoints à l'école de garçons du Pont de Neuville et vote le crédit nécessaire pour le traitement du titulaire.

Opérations cadastrales
Vente d'un crédit de 300 fr. pour l'achat de médailles destinées aux vérificateurs.

Factorat des Halles
M. Marañ, facteur aux Halles, demande la prorogation du traité pour neuf ans. — La demande est renvoyée à l'examen de la commission des Halles et Marchés.

Propriétés communales
Renvoi est prononcé à la commission des finances de la question de savoir s'il y a lieu de faire droit à une demande de continuation de bail par l'occupant actuel d'une maison appartenant à la Ville, site rue de Tournai n° 12, ou s'il est préférable de mettre en adjudication le droit à ladite maison.

Lycée
Adoption d'un crédit supplémentaire pour couvrir les frais de pension et d'études des élèves boursiers de la ville.

Salle des archives
L'administration demande l'homologation d'un marché à passer pour l'aménagement de deux salles affectées aux archives notamment l'établissement de rayons.

M. Dewyn conteste l'utilité de cette dépense d'autant qu'on ne sait pas si la bibliothèque restera à Lille ou sera transférée à Valenciennes.
M. Dewyn, de son côté, demande qu'on ne travaille que l'entrepreneur et qu'on évite l'achat de matériaux de la part de charpentiers qui n'en ont pas besoin.

Nouveau conditionnement
M. le Maire expose que le moment est venu de donner une solution à cette importante affaire, d'autant plus que les propriétaires avec lesquels il y a eu déjà des pourparlers ont accordé pour l'acquisition de leurs terrains des options qui sont à la veille d'expirer.

Trois projets sont en présence : 1° Terrain de la famille Wattel, rue Neuve-de-Roubaix, dont une partie est actuellement utilisée comme annexe au conditionnement; 2° Propriété de M. Louis Pollet, rue de Roubaix, et terrains avoisinants en façade dans la rue de la Gare et appartenants aux enfants Delobel, eith 3° Terrain des Hospices situé rue Neuve-de-Roubaix à l'angle de la rue St-Jacques.

M. Storbay, le nouveau directeur du conditionnement, a produit un travail d'un ressort que le 1er projet (Wattel) terrain d'une surface de 4,631 m. couvrirait environ 258,000 fr. le 2e projet (Pollet) terrain d'une surface de 5,570 m. couvrirait environ 338,000 fr., le 3e projet (Hospices) terrain d'une surface de 5,200 m. couvrirait environ 284,000 fr.

La société des Magasins-Généralistes de Paris a également soumis un projet pour la construction des magasins destinés au conditionnement.
En raison de l'importance de la question, M. le Maire a décidé de nommer une commission qui se réunira immédiatement les différents projets et déposera un rapport dans la prochaine séance afin de ne pas laisser passer les délais d'option.

M. Dewyn estime qu'il est difficile de prendre une décision à bref délai pour une affaire aussi sérieuse. Après échange d'observations il est décidé que le conseil se réunira officiellement jeudi prochain pour étudier la question, sur laquelle il sera statué en séance publique le samedi 27 courant.

Voies
M. Monnier, rapporteur de la commission de la voirie, donne lecture d'un projet de construction d'acqueducs des rues de l'Épidémie et de la Folie. Les dimensions de cet aqueduc seraient de 2 m. 50 de largeur sur 2 m. de hauteur pour l'Épidémie et de la Folie jusque dans le square Ferrain-Léon, et de 1 m. 22 de largeur sur 1 m. de hauteur de l'établissement de Mme Perrin jusqu'à la jonction avec la rue Neuve-de-Roubaix. Les dépenses pour ce travail ont été évaluées à 38,000 francs.

Incidents
M. Grau demande si l'état, réclame au Bureau de l'Épidémie, des sommes prélevées pour droit des pauvres sur les taxes de la voirie et le renvoi à l'administration. M. le Maire répond négativement.

Nominations ecclésiastiques. — M. Delmas, curé de Cattenières, est transféré à Crespien; M. Richard, curé de Monchaux, est transféré à Cattenières; M. Lousy, curé d'Échelles, est transféré à Monchaux; M. Testelin, curé de Pailles, est nommé aumônier des petites Sœurs des Pauvres; à Roubaix; M. Lallemand, curé de Riencourt, est transféré à Pailles; M. Montay, curé de Jeumont, est transféré à Riencourt; M. Cornille, curé de Villers-Guislain, est transféré à Jeumont.

LES DÉSORDRES DE RENAIX
Voici quelques détails rétrospectifs sur les saugnants désordres dont la ville de Renaix a été le théâtre jeudi.

Les escadrons de chasseurs arrivés d'Audenarde, sont arrivés vendredi à Renaix, franchissant à quarante-cinq minutes une distance de plus de cent kilomètres.

Le capitaine commandant ordonna de déployer la place de la station; aussitôt la colonne populaire se tourna contre les braves soldats qui exécutaient l'ordre reçu — et les projectiles de tous espèces de pleuvire durent. Le capitaine commandant recula à la tête un tas de bouillottes qui lui ouvrit la figure. Il fut transporté chez M. Vermeulen, où il fut pansé par M. le docteur Deboudeaux.

La troupe cependant était débordée, et sous une pluie de pierres et de briques, elle dut reculer jusqu'à la Petite-Place. En ce moment, des renforts arrivèrent; le capitaine commandant remonta à cheval et eut une nouvelle charge furo-rendue.

Cette fois la foule recula, sans désarmer cependant — car les projectiles pleuvaient de plus belle sur les chasseurs à cheval.
Malgré la sang qui l'aveuglait, le capitaine commandant, qui a fait preuve en toute cette affaire d'un grand courage, continuait à donner ses ordres; il massa toute ses forces sur la Petite-Place, dans le but de refouler les émeutiers dans les rues adjacentes; non loin, l'ambulance stationnait, barrant l'entrée de la rue au Vin. A ce moment, épuisé par la grande quantité de sang qui lui avait percé le visage, le capitaine tomba de cheval. Il a été transporté vendredi en civière à l'hôpital. Son état est très grave. Le blessé est atteint de convulsions qui se répètent à des intervalles rapprochés. On craint des complications cérébrales.

Renaix, 6 mars, à 9 h. m. — M. le procureur général de Gand, M. le procureur du roi d'Audenarde et le juge d'instruction de ce siège sont arrivés ce matin à Renaix. Ils ont interrogé les principaux fabricants. Le capitaine commandant d'Estournes a déclaré que le capitaine commandant d'Estournes d'hier, je vous dirai que l'état de surexcitation de la foule était tel que l'on ne parlait de rien moins que de tordre en noir le cadavre de Gravit.

2 h. 1/2. — Quelques détails nouveaux et qui permettront de montrer combien sont injustes les accusations montrant les fabricants de Renaix jactant avec leurs ouvriers et excitant ceux-ci à lyncher M. Gravit.
La vérité est que les fabricants et teinturiers sont parvenus à s'introduire dans l'hôtel saucage et à calmer les ouvriers qui gardaient la crête des murs et les toits donnant vers le jardin. Profitant d'un instant de répit ils firent évader M. Gravit et ses amis par la porte de derrière. Dès ce moment ces messieurs ne furent plus inquiétés, la foule ayant leur trace. Plus motifs que vifs et toujours accompagnés du bourgmestre et de plusieurs négociants, ils se réfugièrent dans la maison de M. Dupont, derrière le collège, mais ne croyant pas encore en sûreté ils escaladèrent le mur et demandèrent l'hospitalité au directeur en invoquant les anciens privilèges des ouvrons comme lieux d'asile II.

Après être restés quelques temps au collège, M. le bourgmestre les conduisit à l'hôtel de l'Étoile, situé à 500 pas. Ils ne virent pas une âme sur la route et étaient sauvés. A l'hôtel de l'Étoile, M. Gravit signa une renonciation engageant sa parole qu'il ratifierait le lendemain au tribunal d'Audenarde.

Il n'en fut rien. Hier, M. Gravit a fait semblant de ne pas connaître M. le bourgmestre et les renoués à qui il devait la vie.
Il n'y a absolument rien en l'hôtel de l'Étoile, la foule ignorant que ces ces messieurs s'y étaient réfugiés.

Les chasseurs à cheval ont tiré tout le temps, mais à blanc. On a pourtant constaté la trace d'une balle de revolver dans les deux vitres opposées d'une chambre. Les deux traces sont à l'InSD du soi, ce qui fait supposer que le tireur était à cheval.

Hier soir, il y a eu une réunion des négociants, sans distinctions de parti, pour entamer un procès à M. Gravit.

Tribunal correctionnel de Lille
Audience du 6 mars 1886

Victor Rousseau, âgé de 27 ans, terrassier à Lille, a été surpris par les donataires à Wattrelos. Il portait 1 kilogramme de tabac en poudre. Il est condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Arthur Andreau est mécanicien à Lille. Il n'a jamais été condamné.
Lors des courses de Lille il travaillait chez un ébéniste qui l'avait chargé de la démolition des tribunes. Il trouva dans l'herbe une montre d'or, de femme, qui le tenta. Il se l'appropriée. Mais cette montre le rendait malheureux.

Pour calmer sa conscience il alla trouver le commissaire, lui raconta sa faute. Le cas se présente rarement. Monsieur Hedde déclare à Andreau que le tribunal pour le moins le pardonnerait. Mais le procureur général n'est pas indulgent. Il est condamné qu'à 16 francs d'amende.

Lenoir, domestique du seigneur de Sainghin, arriva à la gare de Lille, quand tout à coup Brame, le cocher dont nos lecteurs connaissent l'aventure, le tira par le bras et le conduisit au commissaire. Brame avait vu Lenoir qui paraissait-il, se vanter d'être prochainement l'époux de la femme divorcée de Brame, quand le divorce sera prononcé. Brame aurait dit aux agents : « Si je l'avais vu, je ne le regretterai pas. » Le tribunal le condamne à vingt jours de prison et seize francs d'amende.

L'article 380 du code civil déclare les parents non recevables à intenter des actions en criminel contre leurs enfants. Madame D... de Lille, a un garçon de vingt ans, Charles, qui n'est pas reconnu par acte authentique, mais dont l'acte de naissance relate le nom maternel. Le ministère public déclare que D... ayant volé vingt francs à sa mère et assigné par elle parce que dans l'espèce l'article 380 n'est pas applicable. Mais le tribunal jugeant que la mention de l'acte de naissance corroboré par la possession d'état sont des titres suffisants, déboute le plaignant.

Une affaire très importante qui a nécessité la comparution de vingt témoins s'est déroulée aujourd'hui en police correctionnelle. Madame S..., riche propriétaire de la rue de Bourgogne, à Lille, est victime,

de la fraude commise par son fils, qui a volé 5,000 francs de bijoux et de vêtements. Le tribunal a condamné le fils à six mois de prison et 500 francs d'amende.

Le tribunal a également condamné un individu à six mois de prison pour avoir volé une montre de valeur.

Le tribunal a également condamné un individu à six mois de prison pour avoir volé une montre de valeur.

Le tribunal a également condamné un individu à six mois de prison pour avoir volé une montre de valeur.

Le tribunal a également condamné un individu à six mois de prison pour avoir volé une montre de valeur.

Le tribunal a également condamné un individu à six mois de prison pour avoir volé une montre de valeur.

depuis un an, temps où elle a perdu en grande partie ses facultés mentales, d'accès de tout genre. Une marclande de dentelles lui a fait payer mille francs de dentelles sans valeur. Un marchand de vins lui vendait mille francs de pièces de vins qui en valaient trois cent. Les plaidoiries auront lieu aujourd'hui et le jugement sera rendu jeudi prochain.

LE TRAVAIL NATIONAL
LETTRE DE LA FRONTIÈRE. — CURIÉUSES RÉVÉLATIONS. — L'Écho recueille d'un de ses amis habitant l'est du département la lettre qu'on va lire. Les faits qu'elle articule sont de la plus haute gravité et de ceux qui doivent fixer l'attention de tout homme d'État soucieux de sauvegarder les sources mêmes de la richesse nationale.

« On voit en ce temps-ci de bien singulières choses. Ainsi, dans un même journal, je lis d'une part :
« Le conseil de cabinet s'est occupé de la crise économique qui sévit dans les centres industriels et agricoles et des moyens d'y parer...
« Et d'autre part :
« M. Peytral, sous-secrétaire d'État, a déclaré devant la commission des douanes que si la Chambre voulait la mise d'un surtaxe sur l'importation des sucres coloniaux étrangers, il fallait que le surtaxe soit remboursable, et cela sans que les raffineurs soient exercés comme le sont les 500 fabricants de sucre) »

« Et pourtant, par deux votes successifs, la Chambre avait décidé que cet exercice serait établi. Une fois que revient à dire que la loi n'est pas faite pour les gros poissons, mais simplement pour le fretin, et que, même en République, on conserve deux poids et deux mesures.

« On veut continuer comme par le passé à être gracieux envers nos puissants raffineurs, et pour cela leur laisser toutes facilités pour introduire en France des sucres étrangers, quand notre agriculture peut en produire en surabondance (témoin le stock considérable qui existe dans nos entrepôts), et qui s'est passé en Allemagne sous un régime protecteur.

« Il est vrai que grâce au monopole donné aux Compagnies de chemins de fer, aux 14 millions de subvention accordés annuellement aux grands Compagnies de transports maritimes, et au fait que le Nord doit payer 36 francs la tonne pour aller à Marseille, tandis que pour se rendre dans ce même port les sucres des colonies étrangères les plus lointaines ne paient que 20 francs ;

« Que le Conseil de cabinet ne fasse pas tant de recherches sur les causes de la crise : elles sont là tout entières ; mais qu'il empêche surtout les sous-secrétaires d'État, devenus économistes du jour au lendemain, de se faire les porte-paroles des grands fabricants.

« Est-ce parce que les raffineurs et les directeurs des grandes Compagnies sont les gros bonnets du moment que tout doit plier devant eux ?
« Est-ce parce que les agriculteurs sont devenus de pauvres diables qui doivent, sous la République, devenir traillables et corvéables à merci ?
« Que risaite-t-il de cet état de choses ?

« Il faut, Monsieur le Rédacteur, que vous ayez le courage de le dire tout haut, même au risque de mécontenter ceux qui nous gouvernent ; il est nécessaire, dans l'intérêt de la France et de la République, qu'on ne craigne pas de dire hautement ce qui se passe et ce que l'on en pense.

« De cette situation, il advient que dans nos départements la seule culture restée possible depuis nos traités de commerce, la culture de la betterave, ayant diminué de moitié, des quantités d'ouvriers qui se trouvent dans les sucreries, pendant l'hiver, le travail rémunérateur qui leur était assuré jadis.

« Ces usines, dont un quart est actuellement en démolition, au lieu de fonctionner pendant 4 mois n'ont plus été ou activés que de 1 à 2 mois.

« Que peut faire alors l'ouvrier sans salaire, avec sa famille sur les bras ? Heureusement le département du Nord forme une large bande qui longe la frontière belge. Et puisque, pour être agréable aux gros capitalistes qui emploient et paient les ouvriers étrangers, on prive de leur travail les ouvriers des champs, ces ouvriers n'ont d'autre ressource que de se faire contrebandiers.

« On n'est pas fainéant, chez nous, on tient à employer son temps, et on tient aussi à nourrir et à élever sa famille.

« Voilà pourquoi, sur toutes nos routes on rencontre à chaque pas des bandes d'enfants, de femmes et d'hommes, souvent pieds nus, toujours misérablement vêtus, et pourtant en sautoir des cordons de vestes ou de bidons de toute sorte, pouvant contenir du liquide.

« Ces malheureux se rendent en Belgique, où ils achètent du pétrole 15 centimes le litre pour le vendre en France à 10, soit 5 centimes au dessous du prix de détail.

« Et on dit qu'il faut journalièrement à la frontière de 5 à 8,000 de ces fraudeurs par nécessité !
« Presque toujours ils se réunissent, pour effectuer cette migration, en bandes de plusieurs centaines; ils placent les enfants en tête de la troupe, puis les femmes, et les hommes armés de gourdins se tiennent à l'arrière-garde; ils défilent ainsi devant les postes de douane en chantant la *Marseillaise*, et rentrent au village en criant : « À bas la République ! »

« On voit aussi, nous voulons le travail national, mais alimenté par le travail national — et pour tout le monde...

FEUILLETON DU 8 MARS 1886. N° 10
LE MOULIN DE SAUVIAT
par Félix Steyne
VI
Le siège d'une vanité
(SUITE)
Les membres du cercle, mis en bonne humeur par l'eau-de-vie de maro, allaient peut-être accueillir les voitures par des compliments lorsqu'une surprise inattendue les rendit muets.
Aux premières maisons du village un bruit assourdissant éclata dans les voitures, bruit qui amena tous les chiens disponibles et mit en révolution les poulailleurs. Les voitures étaient chargées de musiciens qui exécutaient une marche triomphale.
A mesure qu'ils approchaient, on voyait resplendir au soleil les instruments de cuivre, mis en vibration par des souffleurs à la face congestionnée.
Étant partagés en quatre voitures, les exécutants avaient peine à suivre la mesure que battait le chef, debout dans la première, et les basses, placées dans la quatrième, ne pouvaient, en dépit des efforts de l'artiste dirigeant, rattrapper les cornes à pistons qui s'apponnaient par devant.
C'était avec un immense drap qui le chef,

marquait les temps; mais s'il était maître de la hampe, le vent tourmentait l'étoffe à son caprice, et l'infortuné devait moudre la fantasia qui lui avait fait prendre un bâton de commandement aussi incommode.
Pourtant les chiens seuls — ces animaux ont l'oreille plus sensible que les hommes — protestèrent. Les membres du cercle, à l'unanimité, furent enchantés, surtout lorsque l'aubergiste leur eut dit ces mots :
— Messieurs, c'est la fanfare de Jarnizac qui vient prêter son concours artistique et fraternel à l'inauguration de notre cercle !
Hardi fit aligner ses collègues devant l'auberge, et les voitures vinrent se ranger en face à la file, la musique continuant toujours furibonde, à contre-temps, les derniers ne parvenant pas à rejoindre les premiers.
Les paysans avaient été leurs coiffures, les agitant en l'air avec politesse.
Enfin la dernière mesure de la marche, s'échappa dans un désaccord terrible à tordre l'estomac, et les applaudissements éclatèrent avec des vivats.
Les musiciens descendirent de leur char à bancs et entrèrent se rafraîchir; ils paraissaient en avoir grand besoin.
Pendant ce temps-là, un cinquième véhicule amena M. Batarin, qui tenait à prendre part à la manifestation. Le conseiller général connaissait presque tous les paysans et distribua des poignées de main avec sa routine habituelle; il fut plus réservé à l'égard des musiciens de Jarnizac, par pruderie, et se contenta de les envelopper dans un « bonjour messieurs » général.

Une discussion eut lieu pour le départ, toute de courtoisie. Les paysans voulaient faire passer la fanfare devant; mais celle-ci, qui avait le mot, refusa tout honneur; n'étant pas chez eux, disait le chef, les musiciens devraient marcher derrière les membres du cercle.
Finalement, après cet assaut de bons procédés, le cortège se forma et l'on se mit en route, le maréchal-ferrant conduisant la tête avec le ferblantier, Hardi s'élevait modestement au dernier rang. Puis venait la fanfare, et, comme arrière-garde, M. Batarin, flanqué de Beausol, rédacteur de la *Vedette villageoise*, et des deux délégués du cercle de Jarnizac.
Et la musique recommença, dure, bruyante, semée de couacs impudents, mais à peu près en mesure, les exécutants allant au pas.
Sur le passage du cortège, les femmes accour